

## **Convention de bénévolat**

### **1.1 Prestation de la Maison**

- La Maison assume l'entière responsabilité de l'accompagnement de ses hôtes effectué par des bénévoles
- La personne bénévole est considérée comme un partenaire à part entière
- Les personnes effectuant du bénévolat sont encadrées par des professionnels
- La Maison propose au minimum une rencontre semestrielle destinée spécifiquement aux bénévoles – (in)-formations/sorties (selon programme annuel)
- Défraiement selon la convention
- La Maison finance une formation à hauteur de CHF 50.00 par année

### **1.2 Introduction et accueil**

- Visite de la Maison
- Présentation des hôtes
- Présentation des activités et Journée d'observation

### **1.3 Assurances**

- Couverture responsabilité civile prise en charge par la Maison
- Accidents durant l'activité bénévole, pris en charge par l'assurance accident professionnelle de la Maison

### **1.4 Nos attentes dans la relation**

- Porter une attention bienveillante à l'autre
- Adopter une attitude d'écoute en vue de reconnaître les besoins
- Avoir conscience de la valeur unique et irremplaçable de chaque PERSONNE
- Respecter le rythme, les aspirations et l'individualité de la personne
- Maintenir et/ou favoriser l'autonomie par la valorisation des compétences
- Permettre à chacun de trouver sa place au sein de la Maison

### **1.5 En général**

- Respecter les conditions définies par la convention avec la Maison
- Accepter que l'activité soit sous la supervision de la Maison
- Demander de l'aide en cas de difficultés
- Transmettre les informations significatives au référant qui relayera
- Annoncer tout empêchement ou arrêt d'activité au plus vite
- Respecter le secret de fonction



### 1.6 Hiérarchie

- La direction coordonne et supervise les activités des bénévoles

### 1.7 Données personnelles

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél privé \_\_\_\_\_ Tél portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ Permis de conduite \_\_\_\_\_

(catégorie + date)

### 1.8 Quels sont vos domaines d'excellences ? Expériences, professionnelles et/ou personnelles ? Formation ?

---

---

---

### 1.9 Avez-vous déjà effectué du bénévolat ? oui non

Si oui, lequel ?

---

---

---

### 1.10 Avez-vous suivi une formation dans le cadre du bénévolat ? oui non

Si oui, laquelle ?

---

---

---

### 1.11 Quelles sont vos motivations d'engagement en tant que bénévole auprès des personnes en fin de vie ?

---

---

---

### 1.12 Quelles sont les prestations que vous souhaitez proposer ?

- Accompagnement individuel
- Massage  Reiki  Musique  Autre(s)  \_\_\_\_\_
- Tâches ménagères
- Cuisine
- Autres propositions : \_\_\_\_\_

### 1.13 Disponibilités

A quelle fréquence êtes-vous prêt(e) à vous engager :

\_\_\_\_\_ fois par semaine

\_\_\_\_\_ fois par mois

Occasionnellement (sur demande) au maximum \_\_\_\_\_ fois par an

Pouvez-vous donner une estimation de votre présence en heures par prestation ? \_\_\_\_\_

Quels jours êtes-vous disponible ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi							
Soir							

Les jours fériés ? oui  non

Pour une durée de : 6 mois  12 mois  indéterminée

### 1.14 Défraiement

Vous avez droit, lors de vos accompagnements, à un défraiement pour :

- Frais de matériel
- Frais de déplacement (uniquement pour les courses à la demande de la Maison), 75 centimes le Km

Vos coordonnées bancaires ou postales (nom de l'établissement et IBAN) :

\_\_\_\_\_

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? \_\_\_\_\_

**La personne bénévole peut mettre un terme à son engagement en tout temps moyennant un préavis d'un mois.**

### 1.15 Signatures A compléter après la période d'introduction

Font parties intégrantes de cette convention :

- La charte du bénévolat de la Maison
- La charte éthique de l'AFIPA/VFA (notre référence éthique)
- Ligne de conduite de la Maison avec les dons

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature de la personne bénévole \_\_\_\_\_

Signature pour la Maison \_\_\_\_\_

**CETTE CONVENTION N'EST PAS UN CONTRAT DE TRAVAIL**



**Le plus beau cadeau** que tu puisses faire à quelqu'un,  
**c'est ton temps**, parce que tu lui donnes une partie  
de ta vie **qui ne reviendra jamais.**

- Paulo Coelho